

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	12	/	3

Date de la convocation
4 décembre 2024

Séance du 10 décembre 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le dix décembre

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CHAMAYOU, MAIRE

Présents : Mrs ROCHER P., FOURY D., ARNAUD A., MICHEL A., JASKIC E., Mmes VIDAL F., MARTEL D., ROY S., BRUNETON M., VEROT V., BONCOMPAIN C.

Absents : Mrs GARRABOS F., MIGNE J., CHABIDON D.

N° 10122024010

**RESILIATION BAIL A
REHABILITATION – IMMEUBLE
AC 212**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé par délibération en date du 27 novembre 2023, la résiliation du bail à réhabilitation de l'immeuble AC 212 moyennant le versement par Madame LEYDIER épouse RIEU Marie-France, au profit de la Commune de CHASPUZAC, d'une indemnité d'un montant de 120 000,00 euros.

Madame LEYDIER épouse RIEU Marie-France a fait donation à titre de partage de ce bien à son fils Monsieur RIEU Valentin devant Maître Marie EXBRAYAT, Notaire Associé à ALLEGRE (Haute-Loire) – 7 Rue Gabriel Breul, le 16 octobre 2024.

Compte tenu que le dossier a pris du retard dans l'instruction de la donation du bien de Madame LEYDIER épouse RIEU Marie-France à son fils Monsieur RIEU Valentin, la part restant à régler à ce jour s'élève à 115 000,00 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

☞ acceptent la demande de Monsieur RIEU Valentin, qui a reçu donation à titre de partage de l'immeuble AC 212, de verser une indemnité de 115 000,00 euros au profit de la Commune de CHASPUZAC

☞ chargent Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires

Fait et délibéré à Chaspuzac le 10 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE

Patrice CHAMAYOU

Vote

Exprimés	15
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 27 janvier 2025

et publication ou notification

du 27 janvier 2025

AR Prefecture

043-214300626-20241210-10122024010-DE
Reçu le 27/01/2025